Marchands qui tirent tant de marchandiſes de coutellerie & de clincaillerie d'Angleterre, il ſera facile de ſe le procurer.

V.

Fautes à corriger dans le N°. 59 de la Gazette.

Pag. 469, Art. de *Paris*, 1re. colon., lig. 4 & ſuiv. Le ſieur Jolivet... avoit eu ſon honneur & ſa fortune compromis ; *liſez* le ſieur Jolivet... avoit vu ſon honneur & ſa fortune compromis.

Même page, même art. 2e. colon., l. 17 & ſuiv. ; les uns ont voulu que les vins du ſieur Jolivet fuſſent compoſés *avec du poivre* ; ſubſtituez à ces derniers mots ceux-ci *avec du poiré*.

Effets publics a Londres, *le 8 Juillet 1772.*

Actions.	*Monnoye ſt.*
Le dividende pour les Act. de la B. à 5 ½ p °/°	149 ½
Annuités conſol. à 3 p °/°	
Annuités réduites à 3 p °/°	88 ½
Ann. de 1758 à 3 ½ p °/°	
Ann. conſol. de 1762 à 4 p °/°	94 ½
Le divid. pour les Actionnaires du S. à 3 ½ p °/°	
Anciennes ann. de cette Comp. à 3 p °/°	87 ⅝
Nouv. ann du Sud à 3 p °/°	83 ⅝
Ann. du S. de 1751 à 3 p °/°	
Le divid. pour les Action. de l'Inde à 12 ½ p °/°	212 ¾
Ann. de la Comp. des Indes à 3 p °/°	84
Obligations de la Comp. des Indes à 3 p °/°	1 ℔ 10 ß
Blilets de Loterie pour 650,000 l. à 13 l.	12 ℔ 17 ß
Long ann. non rachetables à différents termes	
Annuités avec ſurvivances de 1765	
Long. ann. ſans cap. { 1745, 46, 57 ; 1761 & 62. }	.... *années.*
Bill. de l'Ech. donnés pour payement de l'intérêt des anciens à 3 p °/°.	
Billets de la Marine à 4 p. °/° *Eſcomp.*	2 ⅛

Cours du Change a Londres, *le 8 Juillet.*

	Eſcalins.
Amſterdam à deux uſances	35 2
Dito, à vue	34 10
Hambourg, à deux uſances ½	33 3
	Deniers.
Paris, à un jour de date	31 ½
Dito, à 2 uſances	31 ¼
Bordeaux à 2 uſ.	31 ⅛
Cadix	38 ¼
Liſbonne	66 ⅜
Livourne	50

Prix des Matieres d'or & d'argent à Londres, le 8 Juillet.

L'ONCE.

	℔ ß d.
Or monnoyé	4 0 0
dito en barres	4 0 0
Pieces de huit. Grandes pillares	5 6 ¾
Pieces de huit. d°. petites	5 6 ¾
Pieces de huit. Grandes pillares du Mexique	5 6 ¾
Pieces de huit. dito petites du Mexique	5 6 ¾
Argent en barres	5 8 ¼

Prix du grain à Londres, le 8 Juillet. 1772.

shillings.

Le quarter de 544 liv. poids de Troye.

De Froment	48 à 55
De Drêche	28 à 33
De Seigle	34 à 35
D'Orge	18 à 23
D'Avoine	15 à 17 6

Le quarter du meilleur froment étant à 55 shillings, c'eſt ſur le pied de 35 ℔ 10 ß de France le ſeptier de Paris.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 18 Juillet 1772, au Mercredi 22 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 18, 21 l. 10 ſ. à 25 liv. *le ſeptier* ; *idem* au Port de la Greve, de 19 l. 10 ſ. à 24 l. 10 ſ. Le ſeigle, de 10 liv. 10 ſ., 12 à 13 liv. ; l'orge, de 8 l. 10 ſ., 9 l. 5 ſ. à 10 l. 10 ſ. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE; FOIN; PAILLE.

Du Samedi 18 Juillet 1772 au Mercredi 22 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 17 l. 10 s., 19 l. 10 s. à 21 l. 5 s.; *idem* au Port de la Grêve, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 24 Juillet 1772, de 50 à 51 l.; *idem* nouveau de 48 à 49; le cent de paille vieille & nouvelle, de 21 à 22 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 49 à 50; *idem* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg S. Laurent, de 20 à 21 liv; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 24 Juillet 1772.*

	#	6	
Or de Portug. à	721	10	marc.
Du Mexique à	716	5	marc.
Du Perou à	708	5	marc.
Les guinées à	719	10	marc.
Ducats à	97	18	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	99	16	once.
Or à 20 karats à	83	15	once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15	marc.
Piaſtres à	48	16	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 24 Juillet 1771.*

Amſterdam	55	3/4 à 5/8
Londres	32	1/8
Hambourg	182	1/4
Madrid	15	2 6 à 3
Cadix	15	
Livourne	96	1/2 1/2
Gênes	94	1/2
Lyon, *Août.*	1/2	p. 0/0 p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1772.	*Jeudi 23.*	*Vendredi 24.*	*Samedi 25.*
COMP. D. IND.			
Actions à 7 coup.	1167 1/2 65 67 1/2	. . . . .	. . . . .
D°. 16es. à 7 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct.	. . . . .	270	FESTE.
Prom. à 5 p. 0/0.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. 0/0.	. . . . .	61	. . . . .
Loterie 5e tirage.	475	475.	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1771.

Du Merc. 22 Juil. 1772		Du Jeudi 23.		Du Vendredi 24.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Radix, ſix dern. mois 1771.	L.	Courmont, ſix d. mois 1771.	M.	Boſcheron, ſix d. mois 1771.	L.
Boutray, *idem.*		Deſchapelles, *id.*		Lempereur, *id.*	
Roytier, *idem.*		Nau, *idem.*		Rouillard, *idem.*	
Gautier, *idem.*	M.	S. Janvier, *idem.*	N.	Penchain, *idem.*	M.
Deſplaces, *idem.*	Z.	Delagarde, ſix p. mois 1772.	Z.	Patu, *idem.*	Z.
.....		.....		Du Vend. p. Sam. 25.	
.....		.....		*Meſſieurs*	
.....		.....		Caron, ſix dern. mois 1772.	M.
.....		.....		Delarue pere, *id.*	
.....		.....		Clouet, *idem.*	
.....		.....		Goſſey, *idem.*	Z.

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1772.

GAZETTE *D'AGRICULTURE,* COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1772. Du Mardi 21 Juillet.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKOLM, *le* 1 *Juillet.*

LA fonte des neiges a occaſionné de grands débordemens. Le Maler & le Hielmer ont couvert les terres adjacentes. Pour prévenir ces accidens, on penſe à creuſer un nouveau canal par lequel le Maler déchargera ſes eaux dans la mer. Dans toute l'Europe, les avances le plus généralement importantes manquent à la culture ; il s'agit des ouvrages publics deſtinés ſoit à ouvrir de toutes parts des débouchés sûrs & faciles, ſoit à protéger les récoltes. Le Gouvernement Suédois ne ſera pas le dernier à s'en appercevoir.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 15 *Juillet.*

Les prix des grains baiſſent de jour en jour dans ce pays ; il en eſt de même en Norwege où d'un autre côté la marée renchérit.

ALLEMAGNE.

DE DANTZICK, *le* 7 *Juillet.*

L'exécution des deſſeins de la Pruſſe ſur Marienwerder paroît être au moins retardée ; les Troupes ont reçu ordre de ſe rendre dans leurs Garniſons reſpectives. Cette circonſtance ranime notre commerce. Les bateaux chargés de grains pour cette Ville ne payent plus de droit, & la communication avec la Pologne eſt parfaitement libre. Ce Royaume, la Courlande, la Livonie, & les Provinces limitrophes de la Ruſſie, promettent généralement les meilleures récoltes.

Les travaux qui ont pour objet de joindre la Viſtule à l'Oder ſe continuent avec beaucoup d'ardeur : on en a même commencé de nouveaux dont le but eſt de détourner vers l'Elbing le bras de la Viſtule qui rendoit notre Ville maîtreſſe du commerce de ce fleuve. Ainſi la même Puiſſance embraſſera le commerce de l'Allemagne par la Viſtule, l'Oder, une partie du Rhin & de l'Elbe.

DE BONN, *le* 7 *Juillet.*

Depuis que les diviſions ſur le commerce des grains ſont terminées & que la circulation s'eſt rétablie, nous jouiſſons d'une certaine abondance à laquelle l'eſpérance d'une bonne récolte ne contribue pas peu. Le tems a été très-propice : on ſe flatte que les vivres ſeront à des prix convenables après la moiſſon.

DE STUTGARD, *le* 7 *Juillet.*

L'Aſſemblée du Cercle de Souabe a réſolu de permettre le commerce des grains

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

avec les autres Cercles, à charge de réciprocité, mais en confirmant les prohibitions relatives à l'Etranger, juſques à la récolte, tems où les Directeurs fixeront la quantité dont on pourra permettre la ſortie. En attendant, il eſt ordonné de redoubler d'attention pour empêcher que les Suiſſes ne rachetent ici leur vie, s'ils ſont dans le cas d'avoir beſoin de nos grains: & l'on permet aux Patrouilles Autrichiennes établies dans le Briſgaw de pourſuivre ſur les terres du Cercle les perſonnes qu'on ſurprendroit diſpoſant de leurs grains en faveur de ces Suiſſes, indignes, comme Etrangers, de nos ſecours. Enfin il eſt défendu, ſous les peines les plus rigoureuſes, d'acheter hors des Marchés publics, de tranſporter cette denrée par d'autres voies que les grands chemins, de faire des achats conſidérables dont on feroit un grand commerce &c.

De Francfort (*ſur le Meyn*), *le* 10 *Juillet.*

On apprend de toutes les parties de l'Europe qu'on approche de la récolte la plus abondante. Jamais les ſaiſons n'avoient été plus favorables: le mois de Juin a été fort chaud & entremêlé de jours pluvieux. La vigne offre auſſi une perſpective agréable. Quelques diſtricts ont ſouffert des orages & de la grêle.

S. A. le Landgrave de Heſſe-Darmſtadt vient d'établir dans ſes Etats en faveur de l'Agriculture, du Commerce & des Arts, un Bureau qui, ſous la direction de perſonnes intelligentes, s'occupera du ſoin de raſſembler & de répandre tout ce qui pourra contribuer à la félicité de ſes Sujets.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 7 Juillet.*

Pluſieurs vaiſſeaux ſont de retour de la pêche de la baleine: elle a été heureuſe.

Il paroît que dans les cinq dernieres années, il a circulé dans le commerce pour plus de quatre millions de papiers de *Fordyce.*

On écrit d'Edimbourg que la Ruſſie a donné des commiſſions de canons de fer pour près de 500,000 liv. ſt. C'eſt une des commiſſions les plus conſidérables que l'Ecoſſe ait depuis long-tems reçues.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le* 10 *Juillet.*

Du 17 au 30 Juin, il eſt arrivé 38 bâtimens François & 28 Etrangers; & il en eſt ſorti 56 François & 48 Etrangers. Le vaiſſeau le *Sauveur* eſt parti pour la Martinique. Les importations conſiſtoient en thon mariné, poiſſon ſalé, ſoufre, corail, ſoude, planches, cercles, vieux fer &c, & en 40 quintaux de biſcuit, 1900 charges de bled, 43 ſacs & 60 quint. de riz, 1240 charges d'orge, ainſi que 3743 milléroles d'huile, ſans compter partie des cargaiſons de deux tartanes & de la cargaiſon entiere d'une troiſième, deſtinées pour le Languedoc.

On écrit de Nice que les apparences de la récolte ſont auſſi belles qu'on puiſſe le deſirer. Il y a eu çà & là des orages, mais preſque ſans dégât. Depuis la nuit du 26 au 27 Janvier, qu'on reſſentit une ſecouſſe de tremblement de terre dans cette Ville, on en a reſſenti pluſieurs en divers endroits, à Soſpello, à Monaco, à Menton &c. Ce phénomene a été annoncé en quelques lieux par les hurlemens des chiens & des cris extraordinaires des coqs.

De la Rochelle, *le* 10 *Juillet.*

On trouve de la garance ſauvage dans pluſieurs cantons du Pays d'Aunis. La nature nous avertit donc que notre territoire ſeroit favorable à la culture de cette plante. Cependant il ne paroit pas que juſqu'à préſent on en ait fait des eſſais. M. Brevet, Négociant & Membre de la Société d'Agriculture de cette Ville, vient de ſemer à ſa campagne quelques livres de la graine diſtribuée par le Gouvernement. Cet exemple, ſi l'expérience a le ſuccès qu'on a lieu d'en attendre, encouragera ſans doute d'au-

tres Cultivateurs. Nous ne manquons pas de terres incultes, & le Roi, par un Arrêt du Conſeil du 14 Février 1756, a accordé à ceux qui entreprendront des plantations de garance dans des marais & autres lieux non-cultivés, exemption de taille pour raiſon deſdites plantations. Il faut que nous ſoyons ou bien négligens ou bien pauvres, ſi nous ne répondons pas aux invitations de la nature & du Gouvernement, en naturaliſant cette plante dans nos friches.

Il eſt arrivé divers navires, venant du Banc de Terre-Neuve, chargés de morue.

Des bâtimens étrangers ne ceſſent de charger du ſel à l'Iſle de Ré pour le Nord.

Le pain vaut depuis un ſou 9 den. juſqu'à 3 ſ. la livre; & la viande, bœuf, veau & mouton 5 ſ. 3 den.

De Blois, *le* 12 *Juillet.*

Par Arrêt du Conſeil Supérieur, il a été défendu à tous Laboureurs, Fermiers, Propriétaires de terre, de vendre, ſous quelque prétexte & pour quelque cauſe que ce ſoit, le droit de glaner dans leurs champs, d'y faire glaner leurs femmes, enfans ou domeſtiques, d'en éloigner les pauvres qui s'y préſentent, de donner aucune préférence aux femmes & enfans des Moiſſonneurs, & d'envoyer paître leurs beſtiaux dans leſdits champs, avant l'expiration de trois jours depuis l'enlevement des gerbes, à peine de 50 liv. d'amende applicables aux pauvres. Il eſt pareillement défendu à toutes perſonnes autres que les vieillards, femmes & enfans au-deſſous de quinze ans, de glaner; & aux Glaneurs d'entrer dans les champs avant que les grains en ſoient enlevés, & d'empêcher, par violence ou autrement, aucune perſonne de glaner.

D'Arras, *le* 14 *Juillet.*

La crainte de ſe compromettre avec la Juſtice, en ſecourant les noyés, vient encore d'avoir ici des ſuites fâcheuſes, tant il eſt dangereux de trop préſumer le crime & de ſubordonner à des formalités les ſecours dont la vie des hommes dépend! Un Ouvrier, s'étant noyé, pendant les dernieres chaleurs, fut preſqu'auſſi-tôt retiré de l'eau & abandonné ſur le bord de la riviere, en attendant que les Officiers de Juſtice le relevaſſent. Il demeura dans cet état pendant cinq ou ſix heures: enfin ces Officiers arriverent, un Chirurgien lui adminiſtra tous les ſecours de l'Art; le noyé donna d'abord quelques ſignes de vie, bientôt ces ſignes diſparurent, & ſa mort devint certaine. Voilà encore un homme tué par les effets d'une prévention barbare.

Il eſt tems que l'humanité déracine ces préjugés funeſtes. Paris vient d'en donner l'exemple à la Province. MM. les Prévôt des Marchands & Echevins de cette Capitale ont promis des récompenſes à ceux qui donneroient avis aux corps-de-garde qu'il y a des noyés, à ceux qui aideroient à les retirer de l'eau & à les rappeller à la vie. Tous les corps-de-garde ont été pourvus des uſtenſiles & des médicamens néceſſaires pour cet effet. Le Peuple a été inſtruit qu'il falloit déshabiller promptement les noyés, les eſſuyer avec de la flanelle ou du linge, les tenir très-chaudement dans des couvertures, les placer devant un feu modéré ou plutôt dans un lit bien chaud, leur ſouffler de l'air bien chaud dans la bouche avec un chalumeau & en leur ſerrant les narines, leur introduire de la fumée de tabac dans le fondement, leur donner des lavemens de tabac ou de ſavon, agiter leur corps, en ayant ſoin de ne pas les laiſſer ſur le dos, leur chatouiller le dedans du nez & de la gorge avec la barbe d'une plume, leur ſouffler dans le nez quelque ſternutatoire, leur tenir ſous les narines de l'eſprit volatil de ſel ammoniac, les ſaigner à la jugulaire dans certaines occaſions; & lorſqu'ils donneront quelque ſigne de vie & que la reſpiration ſe rétablira, leur faire avaler peu à peu une petite cuillerée d'eau tiede; & ſi elle paſſe, quelques grains d'émétique, ou de demi-heure en demi-heure une petite cuillerée d'eau-de-vie camphrée avec du ſel ammoniac.

C'eſt par de ſemblables inſtructions & des encouragemens que l'on fera le bien, & non par des prohibitions & des menaces qui étouffent juſqu'au deſir de le faire. Tant qu'on traitera avec les hommes comme avec des méchans & des fous, on n'en fera que des fous & des méchans. Eclairons-les

& excitons-les au bien. Les Légiſlateurs n'ont pas pu faire de meilleurs Citoyens en multipliant les délits, comme ces Caſuiſtes qui, par un faux zele ou par un défaut de lumiere auront multiplié les péchés, n'auront pas fait de meilleurs Chrétiens. De deux hommes, l'un ignorant & enchaîné, l'autre inſtruit & libre, toutes choſes égales d'ailleurs, lequel eſtimerez-vous le plus juſte, le plus bienfaiſant, le plus utile, le plus ſecourable?

Les précautions priſes à Paris en faveur des noyés ont déjà eu des ſuccès heureux; ne ſe hâtera-t-on pas partout de ſuivre un ſi ſalutaire exemple? Le Magiſtrat de cette Ville a derniérement mérité des éloges & la reconnoiſſance publique par ſon réglement ſur les enterremens: l'occaſion l'invite puiſſamment à étendre ſon zele ſur les malheureux, il ne négligera pas de ſi précieux ſoins. Le danger des enſeignes ſaillantes ne vient-il pas récemment d'exciter la ſollicitude de nos Officiers Municipaux; & l'exemple donné à Paris par un des Magiſtrats les plus honorés & les plus dignes de l'être, ne les a-t-il pas engagés à ſouſtraire les Habitans à ce péril, en ordonnant de les ſupprimer?

De Lyon, *le* 14 *Juillet.*

Dans l'eſpace de deux mois, les Officiers Municipaux de cette Ville ont rendu différentes Ordonnances pour défendre la ſortie des ſuifs hors de la Ville, puis l'entrée des agneaux, puis celle des cochons &c. On n'a défendu ni la ſortie des étoffes, ni l'entrée des moutons, des bœufs &c.

L'objet de ces prohibitions eſt de multiplier l'eſpece, dans le cas où d'autres ne mangeroient pas ce que nous pourrons manger, & où la défenſe de vendre ne ſeroit pas une défenſe virtuelle de faire des éleves. Comme nous ne conſommerons pas plus de moutons & de bœufs, quoique nous ne conſommions ni cochons ni agneaux, il eſt clair que ſi, avec moins d'argent, les gens de la campagne font encore plus d'éleves ſans les débiter, nous aurons enſuite une plus grande abondance, après cette privation paſſagere. Ces réglemens ſe renouvellent ici de tems à autre; & c'eſt pourquoi on les renouvellera vraiſemblablement encore. Il y a peu de Villes où nous ſoyons imités; auſſi n'a-t-on ailleurs ni lard ni chandelle, & l'on y meurt de faim, faute de prévoyance.

On a fait deſcendre des convois de grains en Provence. Auſſi-tôt des eſprits clairvoyans ont vu que c'étoit par une manœuvre tendante à maintenir la cherté, que la Provence a eu beſoin de ſe pourvoir dans les lieux pourvus; & il a paru étonnant qu'il fût permis à cette Province de nous envoyer de l'argent, des vins, de l'huile & des ſoies, en échange pour des grains.

De Lille (*en Flandre*), *le* 15 *Juillet.*

La récolte prochaine ſera, ſelon toutes les apparences, une des plus belles que l'on ait eues depuis long-tems. L'abondance s'étend ſur la plûpart des productions de la terre. Cependant les colſats & les lins, quoiqu'ils y participent, ſont toujours chers.

D'Amiens, *le* 16 *Juillet.*

La rareté des vins & la cherté des cidres paroiſſent faire deſirer l'établiſſement de quelques nouvelles braſſeries dans pluſieurs Villes de cette Province. Ceux qui auroient quelque connoiſſance de ce genre de fabrication & de commerce & qui deſireroient s'y livrer dans ce pays, pourront s'adreſſer au *Bureau des Affiches d'Amiens.*

On vient de découvrir dans les rigoles de la pépiniere que la Ville a fait planter l'hiver dernier, une ſource qui paroît avoir toutes les qualités des eaux minérales. On voit ſurnager, dans tout ſon cours, des pellicules de différentes couleurs. L'eau eſt d'abord claire & limpide: cependant elle dépoſe, en roulant, une matiere de couleur d'ochre très-jaune. Un peu de noix de galle, jettée dans un verre de cette eau, la teint en rouge qui devient plus foncé, lorſqu'on la laiſſe un peu repoſer. La poſition de cette ſource la rendroit très-intéreſſante pour la Ville & pour la Province. On eſpere de l'attention toujours vigilante de MM. les Officiers Municipaux, qu'une analyſe complette nous fera bientôt connoître le caractere de ces eaux & leurs propriétés.

Le Tirage de la Loterie Générale s'eſt fait le Mercredi 15 du préſent mois; le

gros lot de 24000 livres eſt échu au numéro 570105 ; & le ſecond Lot de 8000 liv. eſt échu au numéro 529343.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Guériſon de la jambe caſſée d'un cheval. Par M. le Baron de Sind, *Colonel de Cavalerie, premier Ecuyer de S. A. l'Electeur de Cologne &c.*

Le préjugé trop univerſellement répandu qu'il eſt impoſſible de guérir un cheval qui a l'os de la jambe caſſé, condamne à la mort tous les chevaux auxquels cet accident arrive. Dans cet état, l'animal eſt hors d'uſage, il ne reſte aucune eſpérance de pouvoir le faire ſervir encore, il faut donc l'envoyer à la voirie. Telle eſt la conſéquence que l'ignorance déduit, & qu'elle n'a que trop accréditée. Si l'on n'a pas trouvé l'art de guérir ce mal, on ne devroit s'en prendre qu'à ſoi-même, & l'on accuſe la nature d'avoir moins favorablement traité le cheval que les autres animaux, & de ne lui avoir donné, ce ſemble, une ſi grande légéreté dans les jambes, que pour les expoſer davantage à ſe les caſſer, & par conſéquent à périr ; car ce mal eſt, dit-on, abſolument incurable, vû que dans le cheval les os de la jambe ſont entiérement dépourvus de moële, & que ſans la moële, un os où il y a fracture ne peut être rétabli dans ſon premier état.

Avec un peu plus d'expérience & de recherche, on auroit trouvé que les os de la jambe du cheval ſont, ainſi que les os de celles des autres animaux, pourvus de cette moële qui, ſelon la plûpart de nos Hippiatres, eſt abſolument néceſſaire pour qu'on puiſſe rejoindre les parties d'un os caſſé. Il me ſeroit facile de prouver que la moële ſeule n'eſt pas, comme on ſe l'imagine, ſuffiſante pour opérer cet effet, mais qu'on le doit principalement à une humeur qui découle de l'extrêmité des deux bouts caſſés, & qui acquérant peu à peu de la conſiſtance, devient cartilagineuſe, ſe durcit, rejoint parfaitement les parties des os qui avoient été ſéparées, les cole les unes aux autres & fait corps avec elles. Je me contente d'exhorter ceux qui ne veulent pas convenir qu'il y ait de la moële dans les os de la jambe du cheval, d'examiner bien cette partie du corps dans les chevaux morts ; l'expérience eſt aiſée ; ils en croiront ſans doute à leurs propres yeux.

Il n'eſt pas difficile de découvrir la pierre d'achoppement contre laquelle l'ignorance eſt venue heurter. Les Maréchaux ont tenté de guérir la jambe des chevaux dont l'os étoit caſſé, ils ont échoué & ils ont déclaré que le mal étoit au-deſſus de toutes les reſſources de l'Art. Ce n'eſt pourtant pas le défaut de moële qui, dans le fond, leur a fait prononcer cet aphoriſme ; mais uniquement la difficulté de placer l'animal dans ſon écurie & de le mettre dans une telle poſition qu'il ne pût ni empêcher ni déranger le remplacement des os. S'il n'avoit fallu pourtant, pour opérer la guériſon, que joindre l'un à l'autre les deux bouts de l'os caſſé, les fixer & les aſſujettir de cette maniere pendant quelque tems, on auroit trouvé que l'obſtacle à la guériſon n'étoit pas inſurmontable ; & voici le moyen que des Maréchaux ont trouvé & employé pour faire cette opération. Ils ſuſpendoient l'animal, & perſuadés que dans cette poſition il ne pouvoit pas tomber à terre & déranger par-là les os remis, ils ne doutoient pas que les remedes ne puſſent avoir alors tout leur effet. On n'a pas été long-tems à s'appercevoir que cette pratique étoit mauvaiſe & qu'il falloit l'abandonner. Quand un cheval eſt ainſi ſuſpendu & que tout ſon corps porte ſur des ſangles, les vaiſſeaux des parties comprimées n'ont plus de jeu, le cours des humeurs eſt néceſſairement arrêté, & ne pouvant plus circuler, il eſt bien évident qu'il doit s'enſuivre la ſtagnation des fluides dans pluſieurs endroits, l'inflammation, la gangrene, & enfin la mort de l'animal. Ces eſſais pernicieux ont confirmé de plus en plus dans l'opinion qu'il eſt impoſſible de guérir un cheval dont la jambe a été caſſée.

J'ai été moi même très-long-tems dans cette erreur, juſqu'à ce qu'enfin j'euſſe occaſion de m'en détromper de mes propres yeux. Me trouvant un jour par haſard dans une forêt où il y avoit des chevaux ſauvages, j'en vis deux qui avoient à la jambe de

devant & au-deſſous du genou une inégalité conſidérable, & qui malgré cette défectuoſité couroient avec les autres ſans paroître ſouffrir & ſans en être incommodés. Curieux de ſçavoir ce que c'étoit, j'allai trouver le Garde du haras pour ſçavoir s'il n'avoit pas fait la même obſervation que moi, & m'informer de lui s'il ne pourroit pas me donner là-deſſus quelques indications particulieres. Ce ſont deux chevaux, me dit-il, qui avoient la jambe caſſée; comme on ne voulut pas les tuer, on les abandonna dans ce bois; je les ai vu d'abord marcher avec trois jambes tenant en l'air la quatrième qui étoit caſſée; je les ai vu reparoître enſuite avec leur jambe parfaitement guérie & les parties de l'os rejointes, mais avec cette difformité que vous avez remarquée; ils ſont devenus ſi farouches qu'on ne ſçauroit les approcher, & qu'ils s'enfuyent lorſqu'ils voyent quelqu'un à une certaine diſtance.

Convaincu dès-lors que l'os pouvoit ſe rejoindre & que le mal n'étoit rien moins qu'incurable, je vis bien qu'il n'étoit plus queſtion que de laiſſer agir librement la nature, & qu'elle opéreroit toujours efficacement pourvu qu'on n'y mît point d'obſtacle. Je m'appliquai donc à chercher un moyen pour pouvoir mettre le cheval malade dans une telle poſition qu'il ne fit aucun mouvement violent, qu'il ne fût point fatigué, & qu'il ne ſouffrît point de paſſer tout le tems du traitement ſans ſe coucher. J'ai retiré de mon application tout le fruit que je pouvois en attendre, & le ſuccès a parfaitement répondu à mes deſirs. J'ai inventé une machine dans laquelle le cheval reſte toujours debout, & où il peut néanmoins changer de ſituation & ſe repoſer ſans ſe coucher par terre; il y reſtera facilement & ſans riſque tout le tems qui ſera néceſſaire pour qu'il parvienne à une entiere guériſon.

Dans cette machine qui eſt une eſpece de loge on placera le cheval malade, après avoir mis par l'extenſion & la contr'extenſion les deux bouts de l'os fracturé l'un ſur l'autre, & après les avoir fixés dans cet état par des compreſſes & des écliſſes, conformément à l'uſage adopté pour la guériſon de la jambe caſſée d'un homme. La méthode qu'on obſerve pour le traitement de la jambe caſſée de celui-ci, eſt parfaitement la même qu'on doit ſuivre pour traiter un cheval dont la jambe a été fracturée. Avec les ſoins convenables on le guérira parfaitement dans l'eſpace de deux mois tout au plus.

Deſcription de la machine deſtinée au traitement de la jambe caſſée du cheval.

Diſpoſez en quarré quatre piliers hauts de ſept à huit pieds, & mettez en travers, à ſix pieds de terre, quatre autres pieces de bois; donnez aux piliers un pied trois pouces d'équarriſſage, & l'épaiſſeur d'un demi-pied aux pieces qui ſont en travers; obſervez que la hauteur de ſept ou huit pieds des piliers poſés à plomb, ſoit priſe hors de terre, & qu'ils ſoient enfoncés en terre un pied & demi, pour que la machine réſiſte inébranlablement aux efforts que le cheval pourroit faire; mettez enſuite en travers, des deux côtés latéraux, deux morceaux de bois cylindriques qui tournent à la hauteur d'environ un pied au-deſſus du ventre du cheval, & dont les deux bouts traverſent l'épaiſſeur des piliers & ſe terminent à la partie poſtérieure par un cric dans les dents duquel s'engrainera un fer pour les retenir.

Vous attacherez à ces traverſes cylindriques, à égale diſtance & ſur les côtés paralleles, trois ou quatre crochets de fer, la pointe en haut, pour y attacher une peau, comme il ſera dit.

Quand votre machine ſera ainſi conſtruite & que le tout ſera tellement ſolide qu'il ne puiſſe pas être ébranlé, vous placerez dans cette loge votre cheval malade, après avoir rangé, comme je l'ai dit, les parties de l'os caſſé, & les avoir fixées par des compreſſes & des écliſſes bien aſſurées par des bandages. Le cheval une fois placé, faites paſſer ſous ſon ventre une peau de bœuf ou de vache que vous attacherez par des anneaux aux crochets fichés à égale diſtance dans les traverſes cylindriques: vous tendrez cette peau de façon qu'elle joue néanmoins tant ſoit peu ſous le ventre du cheval, afin que l'animal étant debout ne la touche pas, & qu'il ſoit obligé de ſe baiſſer un peu pour s'y appuyer deſſus, lorſqu'il veut ſe repoſer.

Voilà une deſcription abrégée de la machine où l'on placera le cheval à jambe caſſée, ſans craindre aucun accident qui puiſſe empêcher ou retarder ſa guériſon. J'ai déjà

donné au Public une deſcription amplement détaillée de la même machine avec une planche. Dans mes Ouvrages de Médecine vétérinaire j'ai beaucoup recommandé l'uſage de cette machine pour le traitement des chevaux qui ont la jambe caſſée. On a ſuivi mes conſeils, & l'on n'a pas eu lieu de s'en repentir, puiſque divers Auteurs, dans leurs écrits publiés après les miens, ont fait l'éloge de la nouvelle invention, & en ont annoncé les bons effets. Cependant quelques-uns de ces Auteurs, au grand étonnement des perſonnes inſtruites, s'attribuent à eux-mêmes la découverte de cette utile machine à laquelle ils ont fait quelques changemens pour avoir la gloire de l'invention & l'enlever à celui qui en eſt le véritable Auteur. Ils mériteroient toutefois la reconnoiſſance du Public ſi, par ces changemens, la machine en étoit devenue plus utile, mais ils l'ont rendue par-la défectueuſe & beaucoup moins propre à aſſurer le ſuccès de l'opération qu'on ſe propoſe. Du moins auroient-ils dû cacher un peu plus habilement leur jeu, & ne pas copier mot pour mot dans leurs écrits des pages entieres de mes Ouvrages.

Signé, le Baron DE SIND.

I I.

De l'utilité de l'orge de Sibérie & des grands avantages qu'on retireroit de ſa culture.

Cet article eſt tiré du *Journal d'Italie*, N°. XLVII.

Par les expériences réitérées des Cultivateurs ſoigneux & expérimentés, on a reconnu dans l'orge de Sibérie les avantages ſuivans.

Elle réuſſit bien dans les terres graſſes, dans les terres aréneuſes, & dans les terres mixtes de l'une & de l'autre de ces qualités. Elle demande à être cultivée comme l'orge ordinaire, avec cette ſeule différence que pour en enſemencer un terrein donné, il ſuffit de la moitié de la ſemence que l'on employeroit d'orge commune.

Sa ſemence & ſa qualité ne ſe détériorent & ne dégénérent pas : elle peſe autant que le meilleur grain.

Elle mûrit quinze ou vingt jours plutôt que l'autre orge ſemée dans le même tems.

Sa tige étant forte & courte ſert beaucoup à faire hauſſer les autres plantes céréales ou graminées, ſemées avec cette orge.

Deux meſures d'orge de Sibérie, du poids de 132 livres, ont rendu, à la mouture, 80 livres de fleur de farine, 40 livres de farine inférieure, & 11 livres de ſon : ces farines ſont plus productives, à proportion du poids, que celles du froment.

La premiere de ces farines produit un pain exquis, blanc & tellement diſpoſé à conſerver ſa fraîcheur, qu'au bout de douze jours il eſt auſſi bon & ſucculent que celui de froment l'eſt au quatrième jour : il leve & ſe gonfle auſſi davantage.

Un Particulier qui en avoit mis à fermenter deux des ſuſdites meſures, en a retiré une maſſe de 300 livres peſant en drêche. Travaillée & convertie en biere, elle a donné un demi-baril de biere forte, & un demi-baril de biere plus foible & douce. Celle-ci étoit très-bonne au bout d'un mois, & la premiere, quatre mois après, étoit excellente : elle avoit beaucoup de couleur, de ſaveur & d'eſprit.

En général la fermentation ou la germination produite avec cette orge, rend la biere plus forte du double que celle qui s'opere avec l'orge commune.

Si l'on conſidere donc 1°. l'épargne de ſemence de ce grain, 2°. la ſupériorité de ſon poids, 3°. ſa précocité, 4°. ſon adaptabilité à toute ſorte de terres, 5°. la bonté de ſon pain, 6°. la qualité de la biere qu'on en tire, on peut conclure avec certitude que cette eſpece d'orge eſt une des plus importantes acquiſitions que l'Europe ait faites depuis long-tems. M. le Baron de Wal-Travers, Suiſſe, nous a communiqué ces inſtructions, & donné de la ſemence de cette orge qu'il a apportée d'Angleterre. Nous l'avons ſemée, pour l'éprouver & l'introduire dans ce pays. Nous rendrons compte dans le tems de notre épreuve & de ſes produits.

De tout ce qu'on vient de dire, il réſulte que ce n'eſt pas une variété accidentelle des eſpeces d'orge juſqu'à préſent décrites par les Auteurs ; mais que c'eſt une eſpece particuliere, peut-être nouvelle, qui n'a point été décrite même par M. Linné dans ſes Œuvres, du moins juſqu'à la dixième édition de ſon Syſtême de la Nature.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 11 Juillet 1772 au Mercredi 15 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 17 liv. 10 s., 19 à 21 liv.; *idem* au Port de la Grève, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 18 Juillet 1772, de 51 à 52 l.; *idem* nouveau de 49 à 50; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 50 à 51; *idem* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg S. Laurent, de 20 à 21 liv; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 48 à 49; *id.* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du* 18 *Juillet* 1772.

	H	S	
Or de Portug. à . .	721	5	marc.
Du Mexique à . . .	716	5	
Du Perou à	708		
Les guinées à . . .	719	5	marc.
Ducats à	97	16	once.
Or fin à 23 k. . .			
31 32.	99	15	
Or à 20 karats à . .	83	12	
L'argent à 11 d. . .			marc.
20 g. à	53	10	
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	51	12	
Piaſtres à	48	15	

CHANGES DE PARIS, *du* 18 *Juillet* 1771.

Amſterdam	55 3/4
Londres	32 1 16e.
Hambourg	181 3/4 à 182
Madrid	15 2 6 à 3
Cadix	14 19 6
Livourne	96 1/4 à 1/2
Gênes	94 1/4 à 1/2
Lyon, *Août.*	1/8 à 1/2 p. 0/0 p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1772.	*Jeudi* 16.	*Vendredi* 17.	*Samedi* 18.
COMP. D. IND.			
Actions à 7 coup.	1127 1/2 30 35 .	1140 45 47 1/2 50	1152 1/2 57 1/2 62 1/2
D°. 16es. à 7 cou.	. . . . .	745.	. . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	270. . . . .
Prom. à 5 p. 0/0. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. 0/0.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Loterie 5e tirage.	475	475.	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1771.

Du Merc. 15 Juil. 1772		Du Jeudi 16.		Du Vendredi 17	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Radix, ſix dern. mois 1771.	J.	Courmont, ſix d. mois 1771.	L.	Boſcheron, ſix d. mois 1771.	L.
Boutray, *idem.*		Deſchapelles, *id.*	M.	Lempereur, *id.*	
Roytier, *idem.*	L.	Nau, *idem.*	N.	Rouillard, *idem.*	M.
Gautier, *idem.*		S. Janvier, *idem.*		Penchain, *idem.*	
Deſplaces, *idem.*	Z.	Delagarde, ſix p. mois 1772.	C.	Patu, *idem.*	Z.
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771.

GAZETTE *D'AGRICULTURE,* COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1772. Du Samedi 18 Juillet.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 26 Juin.*

LA Société Patriotique a préſenté un Mémoire ſur l'utilité des pommes de terre qui fourniſſent une reſſource peu coûteuſe dans des tems de diſette, un gruau fort reſſemblant au ſagu, de la farine trés-bonne pour l'amidon. Ce Mémoire a été d'autant plus favorablement accueilli que l'expérience a prouvé, dans pluſieurs Provinces, la vérité de ce qu'on y avance. En conſéquence, ce genre de culture recevra bientôt des encouragemens.

Vers la fin de l'hiver, on prit non loin de Gothenbourg une baleine de l'eſpece de celles que l'on nomme *Finlandoiſes.* On vient de publier l'état du produit que l'on en a retiré, avec des obſervations ſur les avantages de cette pêche; car il eſt prouvé que cette eſpece de poiſſon ne manque pas dans les mers de Suede. A force de vouloir porter notre vue au loin, nous n'appercevons pas ce que nous avons ſous la main.

Les Habitans de Gothenbourg ont célébré le Couronnement de S. M. d'une maniere digne de cet auguſte Prince. Invités par l'exemple de MM. Grill & Lamberg, Négocians, ils ont acquieſcé à une ſouſcription pour fonder un établiſſement où les pauvres, moyennant le travail dont ils ſeront capables, trouveront un entretien aſſuré. C'eſt ainſi qu'on loue les bons Rois.

S. M. deſire ſignaler le commencement de ſon regne par une amniſtie générale, réſolution à laquelle on eſpere que la Diete acquieſcera. Il eſt des circonſtances où un grand acte de clémence eſt un grand frein pour le crime: il ſoulage du moins de l'oppreſſion dans laquelle l'inflexible barbarie de certaines loix pénales de l'Europe, tient éternellement le cœur de l'homme juſte, bon & éclairé.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 28 Juin.*

La derniere Aſſemblée de la Compagnie Aſiatique a délibéré ſur divers articles du nouvel octroi: il a été réſolu, à la pluralité des voix, qu'on en rendroit grace à S. M., en la ſuppliant de décharger la Compagnie de quelques ſujettions onéreuſes.

Il paſſe très-peu de vaiſſeaux chargés de grains.

ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le 1 Juillet.*

Dans le courant du dernier ſiecle, les Princes de ce pays, jaloux d'aggrandir leur Capitale, à l'exemple de tant d'autres qui ont ruiné les campagnes pour avoir des Villes, accorderent de grandes immunités à quiconque vouloit bâtir ici une maiſon, immunités onéreuſes autant qu'injurieuſes

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

au reſte de la Nation, que l'on ſçait néanmoins rendre illuſoires, mais d'une maniere non moins onéreuſe. Dans la ſuite, pluſieurs perſonnes ſe ſont arrogé ces privileges. On vient de ſignifier aux Propriétaires de ces maiſons nouvelles de produire leurs titres, s'ils veulent être maintenus dans leur jouiſſance.

La poſſeſſion de la Pruſſe Polonoiſe, aujourd'hui la nouvelle Pruſſe, pays très-fertile, nous raſſure contre la diſette : nous venons d'éprouver ce fléau, comme tant d'autres Provinces d'Allemagne.

De Dresde, *le* 3 *Juillet.*

Les droits ſur divers objets étrangers de conſommation tels que le café, le ſel, le ſucre, la ſoie, les bijouteries &c, viennent dêtre augmentés. Le but de cette opération eſt de ſoulager les pauvres en portant les taxes ſur le luxe. Il vaut mieux ſans doute taxer ces matieres que les choſes de premiere conſommation : cependant ſi l'on conſidere que les riches & les pauvres n'ont en effet qu'un ſeul & même intérêt, puiſque ceux-ci ne vivent que de la dépenſe & par conſéquent de la richeſſe des autres ; ſi l'on conſidere que la marchandiſe renchérie par ces droits ne peut être payée qu'avec la plus grande quantité de productions, & que dans tous les cas ce renchériſſement tourne au détriment du commerce national, on comprendra pourquoi ces opérations n'ont pas tout l'effet qu'on en attend.

Nous eſpérons une bonne récolte dans ce pays, ſans néanmoins que les prix des grains baiſſent conſidérablement. Il y a toujours beaucoup de miſere en pluſieurs lieux, & les ſecours ne ſuffiſent pas aux beſoins. Lorſque les récoltes ou les revenus baiſſent, il en réſulte la néceſſité d'une dépenſe extraordinaire pour faire face au *deficit* : or cette dépenſe extraordinaire ne peut être priſe que ſur les anciennes réſerves des riches, puiſque la recette actuelle eſt moindre, & qu'elle auroit été également dépenſée dans tous les cas. Ainſi de quelque maniere que l'on s'y prenne, ſi ces réſerves ne ſont pas en proportion du beſoin extraordinaire, la miſere ne ſera point détruite.

De Mayence, *le* 5 *Juillet.*

En renouvellant les défenſes tant de fois faites aux gens de main-morte d'acquérir de nouveaux immeubles, capitaux, rentes &c, S. A. S. E. a révendiqué par une Ordonnance du 6 Juin tous les biens de cette nature tombés entre les mains des Réguliers depuis 1615, à moins qu'ils ne produiſent de bons titres. Le premier intérêt des Peuples, c'eſt la juſtice ; ce point ſuppoſé, leur intérêt, dans ce genre d'opérations, eſt ſelon la bonne ou la mauvaiſe exploitation des biens, dans quelques mains qu'ils ſoient. Il eſt défendu aux Monaſteres de prendre plus de 200 flor. pour l'entrée en Religion, & de recevoir aucun Sujet avant qu'il ait atteint l'âge de vingt-cinq ans. On leur ôte le privilege ſouvent devenu ſcandaleux de vendre du vin en détail : & l'exercice des Métiers & Arts vulgaires eſt interdit aux Moines.

ITALIE.

De Venise, *le* 26 *Juin.*

Les Habitans de la ville & du territoire de Rovigo avoient repréſenté au Gouvernement, qu'attendu l'impoſſibilité où ils étoient réduits par les pluies & les inondations, de continuer les travaux de la campagne, de ſemer les menus grains, de récolter des foins, ils n'avoient aucune eſpérance d'adoucir les maux publics qu'en profitant de tous les beaux jours qu'ils auroient dans une meilleure ſaiſon pour ſe livrer aux travaux aſſidus que les campagnes comporteroient. Mais leur zele étoit arrêté par les jours de Fêtes qui, dans les mois de Juin & de Juillet, étoient au nombre de quinze, ſans compter les Titulaires des Paroiſſes reſpectives. Leurs repréſentations avoient été renvoyées à l'Evêque Diocéſain. M. Arnaldo Speroni, Evêque d'Adria, touché de ces prieres & des maux publics, a diſpenſé, pendant les mois de Juin, de Juillet & d'Août, de la célébration des jours de Fête, à la réſerve de l'obligation d'entendre la ſainte Meſſe, tous les gens de la campagne, les Voituriers & autres Ouvriers de ſon Diocèſe qui pourroient travailler à réparer les dommages occaſionnés par les eaux, à diſſiper les cauſes nuiſibles

à la ſanté, à ſemer, cultiver, récolter des productions &c. Ce ſage Prélat exhorte les Laboureurs & autres gens occupés du ſoin des campagnes, à offrir à Dieu leur labeur, pour ſanctifier par la bonne intention des travaux ſi néceſſaires au bien commun ; en même tems, il avertit les Curés qu'ils doivent perſuader aux Peuples, quant aux Fêtes de pure dévotion qu'on célebre quelquefois au préjudice de l'Agriculture, qu'ils ſe rendront plus agréables à Dieu & qu'ils s'attireront plutôt les bénédictions céleſtes, en ſe livrant avec exactitude & réſignation à l'exercice des Arts utiles & néceſſaires à la Société, qu'en s'abandonnant à l'oiſiveté, ſource de ſcandales & de maux.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 5 Juillet.*

Depuis qu'il eſt décidé que le nouveau voyage de MM. Banks & Solander n'aura plus lieu, MM. Franklin, Dalrymple &c, ont repris leur ancien projet d'une ſouſcription deſtinée à envoyer gratuitement aux Habitans de la nouvelle Zélande, des grains, des légumes, des beſtiaux, des inſtrumens, des inſtructions & toutes les choſes néceſſaires pour qu'ils cultivent leurs terres. C'eſt ainſi que l'humanité commence à embraſſer l'univers dans ſa bienfaiſance. (*Nous donnerons le plan de ce projet dans notre Journal*).

On a repris en conſidération dans un Conſeil privé la requête de MM. Thomas Walpole, Samuel Warthon &c, qui demandent la conceſſion d'un terrein pour fonder une nouvelle Colonie ſur les bords de l'Ohio dans l'Amérique ſeptentrionale.

La folie des mines du Miſſiſſipi commence à nous gagner. On prétend que vers la ſource du fleuve, il y en a de plus riches & de plus faciles à exploiter que celles du Mexique. M. Robinſon qui doit accompagner le Major Roger dans ſes courſes ſur l'Amérique ſeptentrionale, en tentera la découverte.

Le Duc d'Argyle, la Cour de l'Aſſiſe, la Faculté des Avocats, un grand nombre de Nobles & de Marchands &c, ont réſolu d'accepter les lettres de change de la Maiſon Douglas, Heron & Compagnie : ainſi cette Banque reſpectable ne ſera point entamée, & le crédit de l'Ecoſſe ſe ſoutiendra, quoi qu'on en ait dit.

L'Ecoſſe, l'York, le Cumberland, le Northumberland, & preſque toutes les Provinces ont éprouvé, les derniers jours du mois de Juin, la furie des plus violens orages accompagnés de grêle & de tonnerre. La grêle a fait beaucoup de mal aux fruits, le tonnerre a tué pluſieurs hommes & nombre de bêtes à cornes.

On aſſure que pluſieurs de nos gros Marchands, mécontens de la Cour de Portugal, ſe diſpoſent à quitter Liſbonne & à revenir ici.

PROVINCES-UNIES.

De Harlem, *le 2 Juillet.*

La Société des Sciences a remis à l'année 1775 le Prix propoſé pour la diſcuſſion des queſtions ſuivantes : *Quelles ſont les maladies auxquelles la nature de notre climat & la ſituation du pays expoſent les Habitans, & quels ſeroient les moyens de les en guérir &c ?* La Société n'a reçu ſur ce ſujet aucun Mémoire ſatisfaiſant.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Limoges, *le 7 Juillet.*

Cette Province, ſi peu favorablement traitée de la nature, ſemble être particuliérement en butte depuis pluſieurs années aux intempéries des ſaiſons. Les tendres ſoins de l'Adminiſtration la plus vigilante & la plus éclairée, le génie patient & laborieux de ſes Habitans, la charité compatiſſante des Seigneurs & des Bourgeois ont ſoutenu le pauvre Peuple dans ces tems de calamité. Cette année ſe préſentoit d'une maniere aſſez favorable ; on eſpéroit : mais les gelées de Mai répandirent l'alarme de toutes parts, & l'on peut dire que cette Province eſt une de celles du Royaume qui en ont le plus ſouffert. Des tems propices avoient enſuite fait renaître l'eſpérance : le 27 du mois dernier, un ouragan des plus furieux que l'on ait eſſuyés de mémoire d'homme, porta la déſolation dans le Haut-Limouſin. Des bois oppoſoient une forte

réſiſtance, le vent en devenoit plus impétueux, il briſoit ou déracinoit de grands arbres, il emportoit dans ſes tourbillons & ſemoit dans les campagnes les ruines des habitations renverſées. Des forêts de châtaigners ſemblent avoir été dévaſtées par une armée ennemie : on comprend combien la perte en fruits ſur-tout doit avoir été grande & combien elle eſt ſenſible dans ce pays, d'autant plus que le ravage s'eſt étendu ſur une forte partie du Limouſin.

De Macon, *le 9 Juillet.*

Les grains ſont de toute beauté dans le Mâconnois ; la vigne promet la plus belle récolte que l'on ait eue depuis long-tems. Les fourrages ont manqué : les prés avoient beaucoup ſouffert, ſur-tout en tirant du côté de Lyon.

De Dijon, *le 9 Juillet.*

Les nouvelles de la Province & même des pays circonvoiſins ſont toujours flatteuſes tant par rapport aux bleds que par rapport aux vignes. Les bleds avancent, les vignes ont très-bien paſſé le tems de la fleur : les ouragans même eſſuyés les 27 & 28 du mois dernier en divers cantons ne leur ont point fait de tort : mais comme des torrens, ils ont entraîné les arbres qui n'ont pu être ſauvés ni par leur force ni par leur foibleſſe. Dans notre territoire, il ſembloit qu'on en eût fait un énorme abattis, & il n'eſt pas le plus maltraité. On ſera long-tems à réparer cette perte ; il eſt vrai que la perſpective des principales récoltes eſt ſi conſolante que l'impreſſion du mal en eſt beaucoup moins profonde ; d'ailleurs ce mal n'eſt que particulier & le bien eſt général. Il paroît que l'on a été par-tout préſervé de la grêle.

De Semur (*en Auxois*), *le 11 Juillet.*

Le 27 du mois dernier, l'Auxerrois, le Senonois & les pays adjacens ont été bouleverſés par un ouragan des plus effroyables qu'il ſoit poſſible de ſe figurer : nombre de Villages & de Bourgs ne ſont plus que des ruines : cependant ſi l'on en excepte les arbres, les productions de la terre offrent l'aſpect le plus riant.

L'annonce du preſſoir portatif de M. *Vallet*, *Curé de Colombe*, a fait beaucoup de ſenſation dans ce pays-ci. Une foule de Propriétaires deſireroient avec empreſſement qu'on en publiât la deſcription & même le plan avant les vendanges prochaines.

La culture des pommes de terre s'eſt introduite & étendue dans nos cantons : il paroît qu'un des emplois les plus utiles que l'on pût en faire, ce ſeroit d'en extraire de l'eau-de-vie. Pluſieurs Economes l'ont eſſayé avec ſuccès en Allemagne & en Italie. Il ſeroit très-intéreſſant d'avoir ce ſecret avant le mois de Novembre prochain, & s'il falloit l'acheter, des Particuliers contribueroient volontiers à procurer au Public l'avantage de le connoître.

Les perſonnes qui s'adonnent à l'éducation des abeilles ont lu avec beaucoup d'intérêt & de fruit le *Traité* publié l'année derniere par M. *Ducarne de Blangy*, *à Paris chez Gueſſier*. Cependant elles y ont remarqué une omiſſion très-eſſentielle, il s'agit de la maniere de réduire les anciennes ruches à la forme donnée par l'Auteur. Perſuadées que l'expérience & l'induſtrie de M. Ducarne de Blangy lui ont ſuggéré des procédés ſupérieurs à ceux qu'elles pourroient imaginer, elles attendent, pour ſe conformer à ſa méthode, qu'il veuille bien publier par la voie de la *Gazette d'Agriculture* la maniere dont il s'y prend pour réduire les anciennes ruches à la forme des nouvelles, & le tems auquel il convient de l'entreprendre avant la fin de l'été. Pluſieurs perſonnes ont déja des hauſſes toutes prêtes pour opérer ſelon ſes inſtructions.

De Lyon, *le 11 Juillet.*

Les productions de la terre ſoutiennent dans les Provinces circonvoiſines l'eſpérance qu'on en avoit conçue.

Par Arrêt du Conſeil d'Etat & Lettres-Patentes des 12 & 27 Mai dernier, les Prévôt des Marchands & Echevins de cette Ville ſont autoriſés à en régir les octrois.

M. Gilibert, Profeſſeur de Botanique, d'Anatomie & de Chirurgie, a ouvert un Cours d'inſtruction ſur *l'art de conſerver la ſanté des enfans depuis leur naiſſance juſqu'au ſevrage*. C'eſt ici l'Ecole des Peres de famille ; il eſt tems que l'humanité s'éclaire ſur ſes premiers devoirs. M. Gilibert s'eſt,

pendant douze ans, occupé à recueillir les obſervations qui peuvent intéreſſer la partie foible de l'eſpece humaine que nous détruiſons par une barbare négligence & ſouvent par des ſoins non-moins barbares.

DE ROUEN, *le* 12 *Juillet.*

Les prix des grains ſe ſoutiennent, malgré les apparences des récoltes.

M. le Procureur Général a fait donner avis au Public qu'il ſe répandoit dans la Haute-Normandie de faux écus de ſix livres : il faut ſur-tout prendre garde à ceux de 1764, marqués de la lettre N.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Lettres & expérience ſur les ſemailles des grains d'automne en Mars.

Lettre de M. de Scévole, Secretaire du Roi, à M. le Prieur de Saint-Gilles.

MONSIEUR,

Pluſieurs perſonnes m'ont aſſuré que, l'année derniere, vous ſemâtes, dans le courant du mois de Mars, un demi-boiſſeau de froment d'hiver qui vous en produiſit douze ou treize boiſſeaux : quoique je n'aye pas de peine à croire ce fait, je vous prie de vouloir bien me marquer vous-même ce qu'il en eſt : ce fait ſerviroit à confirmer ce que j'ai dit ſur les enſemencemens de Mars que je crois préférables à ceux d'automne. Vous verrez, par la Gazette d'Agriculture du 16 Mai dernier, que je vous envoye, quels ſont les motifs qui me déterminent à penſer ainſi. Je ne ſuis pas en peine de ſçavoir ſi vous ſerez d'accord avec moi ſur ce point ; l'heureuſe expérience que vous avez faite m'en eſt un sûr garant, vous avez même été plus loin que moi : car vous avez ſemé du bled d'hiver dans le printems, ce qui valoit aſſurément mieux, pour appuyer ma propoſition, que de ſemer, comme j'ai fait, du ſeigle de Mars dans le mois d'Avril. N'importe, c'eſt toujours beaucoup que d'avoir fait connoître ce bled qui, quoique très-commun ailleurs, étoit entiérement étranger ici. Vous le voyez, Monſieur, ce qui, en fait d'Agriculture, paroît nouveau pour un pays, n'eſt ſouvent qu'un uſage établi depuis longtems dans une Province voiſine ; mais nos Payſans ni ne voyagent ni n'obſervent. De tous tems ils ont vu ſemer le froment & le ſeigle dès l'automne ; c'en eſt aſſez pour qu'ils ne veuillent pas s'écarter de cette routine & pour qu'ils ſoient dans la fauſſe perſuaſion que le terrein qu'ils cultivent ne pourroit ſe prêter aux méthodes, quoique meilleures, de leurs voiſins. Pourquoi faut-il que des choſes auſſi frivoles que le ſont nos modes, paſſent ſi promptement d'un pays à l'autre, & que les moyens d'accroître, d'aſſurer & de multiplier nos ſubſiſtances ſe répandent ſi lentement & ſoient ſi peu recherchés ? Pour moi, Monſieur, je me ſens parfaitement diſpoſé à ſuivre votre exemple ; j'avois cru juſqu'ici qu'il y avoit deux eſpeces de froment & deux eſpeces de ſeigle, mais votre expérience jointe au témoignage de M. de Buffon, me prouve que j'étois dans l'erreur. Voici ce qu'il dit dans le ſixième tome de ſon Hiſtoire Naturelle, pag. 323 & ſuivantes. » Il y a des plantes » dont la nature eſt, pour ainſi dire, artificielle & factice. Le bled, par exemple, » eſt une plante que l'homme a changée au » point qu'elle n'exiſte nulle part dans l'é» tat de nature : on voit bien qu'il a quelque rapport avec l'ivraie, les gramens, » les chiendents & quelques autres herbes » des prairies ; mais on ignore à laquelle de » ces herbes on doit le rapporter : & comme » il ſe renouvelle tous les ans, & que ſervant de nourriture à l'homme, il eſt de » toutes les plantes celle qu'il a le plus travaillée, il eſt auſſi de toutes celles dont » la nature eſt le plus altérée. L'homme » peut donc non-ſeulement faire ſervir à » ſes beſoins, à ſon uſage, tous les individus de l'univers, mais il peut encore, » avec le tems, changer, modifier & perfectionner les eſpeces ; c'eſt même le plus » beau droit qu'il ait ſur la nature. Avoir » transformé une herbe ſtérile en bled, eſt » une eſpece de création dont cependant il » ne doit pas s'enorgueillir, puiſque ce n'eſt » qu'à la ſueur de ſon front & par des cultures réitérées qu'il peut tirer du ſein de la » terre ce pain ſouvent amer, qui fait ſa » ſubſiſtance.....

» La nature cependant ne manque jamais » de reprendre ſes droits, dès qu'on la laiſſe

» agir en liberté : le froment jetté ſur une » terre inculte dégénere à la premiere an- » née : ſi l'on recueilloit ce grain dégénéré » pour le jetter de même, le produit de » cette ſeconde génération ſeroit encore » plus altéré ; & au bout d'un certain nom- » bre d'années & de reproductions, l'hom- » me verroit reparoître la plante originaire » du froment, & ſçauroit combien il faut » de tems à la nature pour détruire le pro- » duit d'un Art qui la contraint, & pour ſe » réhabiliter.

Je ne crois pas, Monſieur, que la longueur de cette citation me mette dans le cas de vous en faire mes excuſes, puiſque nous y gagnons tous les deux. Quoi qu'il en ſoit, il faut convenir que le froment d'hiver & celui de Mars ne ſont que des variétés très-légeres d'une ſeule & même eſpece, variétés qui n'ont été produites que par les différentes ſaiſons dans leſquelles il a plû à l'homme de ſemer ces grains, & qu'il ne tient qu'à lui de faire diſparoître en changeant de méthode. Au reſte, nous n'aurons point à craindre qu'en les répandant dès le mois de Mars ſur une terre bien cultivée, bien préparée, ils deviennent ſauvages & reprennent leur ancienne nature, puiſque nous leur donnerons beaucoup moins de tems pour ſe préparer à ce changement, que ceux qui les tiennent aſſez inutilement dans la terre pendant dix mois de l'année.

J'ai l'honneur d'être &c... *Signé*, DE SCÉVOLE.

A Argenton, en Berri, le 15 Juin 1772.

II.

Réponſe à la Lettre précédente.

J'ai lu, Monſieur, avec plaiſir dans la Gazette du 16 Mai dernier votre obſervation ſur le tems où l'on ſeme le ſeigle. Comme vous, je voudrois que l'on ne confiât pas à toutes les intempéries de l'hiver la vie de l'homme. J'ai voulu engager quelques Laboureurs à ne ſemer qu'en automne une partie de leurs grains : il leur faudroit, diſent-ils, des bleds de Mars, ſoit en fromens ſoit en ſeigles. Pour les déſabuſer, le 2 Mars de l'année derniere 1771, j'ai pris chez un Particulier un demi-boiſſeau de froment d'automne, & l'ai fait ſemer en ſa préſence par un autre dans un terrein bien préparé à la maniere accoutumée ; avec cette ſeule différence qu'il n'a point été ſillonné. Le préjugé dicté par l'habitude va ſi loin que lorſqu'on le vit croître avec force, on dit qu'il ne donneroit point de grain : cependant le produit effectif du demi-boiſſeau a été de douze boiſſeaux. Le grain en eſt moins roux & moins gros, quoique bien nourri. Le boiſſeau peſe trois livres de plus que le froment ordinaire & rend par conſéquent plus de farine, ce qui eſt très-facile à croire, le froment d'automne ayant beaucoup plus d'écorce. J'ai continué la même expérience cette année, & je n'attens pas une moindre récolte. Vous voyez par-là qu'il eſt inutile de chercher dans les Provinces étrangeres des grains qui ne ſont point d'une eſpece différente, & que l'on ne nomme grains de Mars que parce qu'ils ont été ſemés dans le printems.

J'ai l'honeur d'être &c. *Signé*, DE LA REBARDIERE, Prieur-Curé de S. Gilles.

III.

Inventions nouvelles.

Il faut croire que les progrès des Arts ne ſont pas toujours en raiſon des découvertes & des inventions propres à les accélérer, il faut croire encore que la proſpérité publique n'eſt pas toujours en raiſon de la perfection des Arts : car on publie tous les jours de nouveaux moyens d'abréger les travaux, d'économiſer ſur les frais, de fabriquer de meilleurs ouvrages, ſans que les Arts acquierent beaucoup plus d'éclat ou donnent plus de bonheur : y auroit-il donc un vice radical qui feroit avorter les fruits de ces leçons ?

Si l'on a long-tems ignoré qu'il falloit ſemer pour recueillir, quoique l'on eût ſouvent ces paroles ſur les levres ſans en comprendre le ſens, bientôt les enfans mêmes le ſçauront ; ils ſçauront que dans le phyſique comme dans le moral il faut faire des *avances*, que les *produits* ſont en raiſon des *avances*, les *avances* de tous les Arts en raiſon des *produits* de la culture, les *produits* de la culture en raiſon des avances, des dépenſes, des richeſſes des Cultivateurs & des Propriétaires ; & celles-ci en raiſon des bonnes loix & des qualités phyſiques & morales des hommes & des choſes. La décou-

verte la plus grande & la plus productive, ſeroit vaine & ſtérile, ſi elle exigeoit un écu, & que cet écu ne ſortit point de la terre. Quand on comprendra bien ces vérités, on réſoudra ſur le champ la queſtion précédente.

Lorſque l'Europe aura de quoi vivre, les inventions utiles ne ſeront pas de ſimples décorations de Gazettes. Lorſqu'elle employera les vrais moyens pour avoir de quoi vivre, les Nations, au lieu de concentrer & d'enſevelir les découvertes dans la tête des Inventeurs, les communiqueront avidement à tous ceux qui pourront en profiter, elles ſe les communiqueront avidement les unes aux autres: un calcul fort ſimple leur aura démontré qu'elles gagneront infiniment à payer largement un bon ſecret pour qu'il ne ſoit plus ſecret, au lieu d'autoriſer les Inventeurs à lever à volonté des tributs ſur les Peuples, en défendant à ces Peuples d'uſer de leur induſtrie pour ſe décharger de ces tributs. Il ne faut pas dire qu'une Nation exerce un Art quand il n'eſt exercé que par un individu, ni qu'elle ſçache ce qu'un ſeul homme ſçait. Si une découverte n'eſt pas toujours perdue, lorſqu'elle n'eſt pas publique, très ſouvent elle eſt plus onéreuſe qu'utile à une Nation. On ne ravira pas à un homme ſon ſecret, il eſt à lui, c'eſt ſon bien; la Nation l'achetera, s'il le faut, pour qu'il devienne un bien public.

Je ne ſçais ſi l'on a remarqué un trait caractériſtique de notre ſiecle, c'eſt cet eſprit d'invention, qui prouve que la ſcience & le génie s'appliquent aux Arts. Toutes les Nations inventent tous les jours. L'Eſpagne ſe diſtingue en ce genre: nous avons déjà, dans diverſes Feuilles, annoncé pluſieurs machines imaginées & exécutées dans ce pays: un Eſpagnol, de la Principauté des Aſturies, nommé Iſidore Caycoya, Maître Charpentier, vient d'en inventer récemment deux qui mériteroient d'être généralement employées. L'une de ces machines eſt deſtinée à élever les eaux, *à quelque hauteur que ce ſoit*, pour arroſer des terres beaucoup plus élevées que ces eaux. On ſent bien que ſon utilité ne ſe borne point à cet objet, elle eſt immenſe. Le prix n'eſt pas au-deſſus des facultés des Particuliers. L'autre machine eſt un inſtrument qui donne beaucoup de facilité pour travailler en peu de tems les bois de menuiſerie, & en joindre les différentes pieces d'une maniere ſi parfaite, que la jointure eſt imperceptible. Il y a dans ce Royaume une inſtitution utile. La Junte Générale du Commerce eſt chargée d'examiner les inventions nouvelles & d'en rendre compte. Comme elle eſt à la ſource des graces, les Artiſtes viennent avec empreſſement lui préſenter le fruit de leurs recherches, & leur mérite eſt auſſi-tôt connu. Lorſqu'on pourra ſubſtituer les récompenſes aux privileges excluſifs, les Arts puiſſamment encouragés deviendront bien plus avantageux à la Nation. Cette Junte a approuvé les machines du ſieur Caycoya: & le privilege de les fabriquer ou faire fabriquer & vendre, accordé à l'Inventeur, ſur le rapport de cette Chambre, a été ſagement borné au terme de ſix ans.

IV.

Cuirs préparés pour les raſoirs.

Ces cuirs ſont renommés. La compoſition dont ils ſont enduits eſt un mêlange d'une poudre de pierre d'aimant calcinée & d'acier fondu. Six ou huit tours qu'on donne aux raſoirs ſur un de ces cuirs, ſuffit pour les faire couper & les adoucir; l'on n'a nullement beſoin de ſe ſervir de la pierre à raſoirs. Ces cuirs ſe maintiennent toujours onctueux; ils ſont à deux côtés, l'un où ſe trouve la compoſition a le même effet que la pierre à raſoirs; l'autre eſt un cuir moins vif & bien plus doux, pour en faire uſage chaque fois que l'on ſe raſe. *La Riviere*, Auteur & ſeul Poſſeſſeur de ce ſecret, demeure chez *le ſieur Lhermite, Maître Tourneur, rue du Petit-Carreau, à Paris.* Le prix de chaque cuir eſt de 2 liv. 10 ſ. Les Marchands des Villes de Province, qui prennent des douzaines de ces cuirs pour les revendre en détail, obtiennent une remiſe honnête.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 8 Juillet 1772, au Samedi 11 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 12, 19 à 24 liv. 10 ſ. *le ſeptier*; *idem* au Port de la Greve, de 16 à 24 liv. Le ſeigle, de 7 liv. 10 ſ., 9 liv., 15 ſ. à 12 liv.; l'orge, de 7, 8 à 9 liv. 10 ſ. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 8 Juillet 1772 au Samedi 11 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18, 19 l. 10 ſ. à 21 l. 10 ſ.; *idem* au Port de la Grêve, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 15 Juillet 1772, de 52 à 53 l.; *idem* nouveau de 50 à 51; le cent de paille vieille & nouvelle, de 21 à 22 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 50 à 51; *idem* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg S. Laurent, de 20 à 21 liv; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 48 à 49; *id.* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 15 Juillet 1772.*

		H	G	
Or de Portug. à		721		*marc.*
Du Mexique à		716		
Du Perou à		708		
Les guinées à		719		
Ducats à		97	15	*once.*
Or fin à 23 k. 31 32.		99	5	
Or à 20 karats à		83	10	
L'argent à 11 d. 20 g. à		53	10	*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à		51	10	
Piaſtres à		48	14	

CHANGES DE PARIS, *du 15 Juillet 1771.*

Amſterdam	55 ¾
Londres	31 15 16e.
Hambourg	181 ½
Madrid	15 2 6
Cadix	14 19 6
Livourne	96 ¼
Gênes	94 ¼
Lyon, *Août.*	⅝ P. ⅝ P.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1772.	*Lundi 13.*	*Mardi 14.*	*Mercredi 15.*
COMP. D. IND.			
Actions à 7 coup.	1135 30	1130	1127 ½
D°. 16es. à 7 cou.			
D°. 8es. à 4 coup.			
D° 25es. à 4 coup.			
Emprunt Oct.			
Prom. à 5 p. %.			
Prom. à 4 p. %.			
Loterie 5e tirage.	470	472 74	475

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1771.

Du Sam. 11 Juil. 1772		Du Lundi 13.		Du Mardi 14.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Caron, ſix dern. mois 1771.	M.	Delamotte, ſix d. mois 1771.	J.	Viellard, ſix d. mois 1771.	J.
Clouet, *idem.*		Certain, *idem.*		Defrance, *idem.*	L.
Delarue pere, *id.*		Maſſon, *idem.*	L.	Marſollier, *id.*	M.
Lenoir, *idem.*		Creuzé, *idem.*		Defays, *idem.*	N.
Goſſey, *idem.*	P.	Thevenin, *idem.*	M.	Cauchy, *idem.*	P.

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1772.

GAZETTE *D'AGRICULTURE,* COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1772. Du Samedi 11 Juillet.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ITALIE.

DE NAPLES, *le 19 Juin.*

DES Apprêteurs de poiſſon ſont venus de Palerme dans cette Capitale pour y introduire le commerce du poiſſon ſalé à l'uſage de la Sicile. Les premieres ſalaiſons ont fort bien réuſſi.

DE ROME, *le* [illegible] *Juin.*

Le P. Lecchi a reçu de Sa Sainteté, de la Congrégation des Eaux, & de S. E. le Cardinal Albani, Surintendant de cette Congrégation, les témoignages les plus honorables au ſujet des grands ouvrages hydroſtatiques qu'il avoit entrepris dans le Boulonnois, pour délivrer les campagnes & de la ſtagnation des eaux pluviales, & des inondations des eaux fluviatiles. Ses ſuccès annoncent la ſcience la plus profonde & la plus rare en ce genre. Leurs Majeſtés Impériales l'ont appellé en Allemagne pour diriger de ſemblables travaux. L'injuſtice & l'envie ne détruiront pas une réputation affermie par de ſi glorieux témoignages.

DE GENES, *le 21 Juin.*

Notre Séréniſſime Doge, M. Cambiaſo, & ſa reſpectable Famille, ont réſolu de faire conſtruire à leurs dépens, une grande route qui tiendra le commerce & la communication libres en tout tems, entre cette Capitale & la Lombardie. Il faudra jetter un pont ſur un fleuve, en contenir un autre par des digues &c. Les Colleges ont accepté, avec reconnoiſſance, les offres généreuſes de ces excellens Patriotes, & ils ont réſolu d'ériger une ſtatue de marbre à ſa Sérénité.

Les Inquiſiteurs de l'Etat ont renouvellé le Réglement ſomptuaire du 23 Décembre 1750, par lequel l'uſage des pierres précieuſes & des bijoux d'or & d'argent eſt reſtreint à un très-petit nombre d'objets, tant pour les hommes que pour les femmes. Ces réglemens ſont aſſez communs dans les petites Républiques où néanmoins le luxe ne fait pas moins de progrès qu'ailleurs.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 27 Juin.*

Il eſt impoſſible de décrire la conſternation dans laquelle cette Ville tomba le 22. On ne rappelle pas que depuis trente ans, il ait été porté un coup ſi fatal à notre commerce & à notre crédit, au commerce & au crédit de la Nation. Cette triſte ſcene commença par le bruit qui ſe répandit qu'un de nos premiers Banquiers (Fordyce) avoit fermé ſon Bureau : le fait étoit vrai. Auſſitôt l'on ajouta que les autres Banquiers alloient en faire autant ; quelques-uns d'eux ſuſpendirent en effet leurs payemens, chacun ſe hâta de retirer ſon argent de leurs

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

mains, ou s'attendoit à une banqueroute générale, toute la Ville étoit en rumeur & en larmes. Des lettres de change d'Ecoſſe pour la valeur de près de cent mille livres ſterl. cauſerent la banqueroute du premier ; elle en a occaſionné pluſieurs autres, on eſt menacé d'en eſſuyer de nouvelles. Plus de confiance, plus de crédit. Tout eſt chez les Banquiers dans la confuſion. C'en eſt fait du commerce de l'Ecoſſe ; & ce commerce eſt ſi étroitement lié avec le nôtre qu'on ne ſçait juſqu'où le mal ira. Les Négocians, Marchands &c, ſe ſont aſſemblés pour concerter les moyens de ſoutenir la Banque de Douglas, Heren & Co. L'on a ouvert une ſouſcription pour indemniſer la Banque d'Angleterre du payement des lettres de change de la Banque ſuſdite. MM. Néale, James & Downe, Aſſociés du ſieur Fordyce, ſont déclarés inſolvables. Cette Maiſon étant dépoſitaire des deniers de la Taille d'Ecoſſe, le Gouvernement, qui eſt intéreſſé dans cette faillite pour plus de 50000 liv. ſterl. s'eſt emparé proviſionnellement du château, des autres biens, & des effets du ſieur Fordyce.

On mande de Briſtol que la populace s'eſt ameutée, & qu'elle a contraint les Fermiers à lui livrer leur bled au prix de cinq shellins le boiſſeau de Wincheſter. Dans quelques cantons du Comté de Sommerſet, les greniers ont été pillés. Il y a auſſi beaucoup de déſordre dans le voiſinage de Birmingham, à cauſe de la cherté de la viande.

M. Perrham, Ecuyer, a fait un de ces teſtamens ſinguliers dont on ne trouve guères d'exemple que dans ce pays-ci. Il a donné une piece de vaiſſelle de 50 liv. ſterl. pour prix d'une courſe de chevaux à Newmarket, & légué 100 guinées à la femme qui prouvera qu'elle s'eſt mariée à la minute la plus proche du moment où ce prix aura été gagné. Il a laiſſé à ſa Femme de charge, outre une penſion de 50 liv. ſterl., une ſomme de 500 liv. ſterl, lorſqu'elle ſe mariera, pourvu que ce ſoit à un homme qui n'ait pas encore quarante ans &c. &c.

M. Blanc, Clinquaillier de cette Ville, eſt mort, empoiſonné, à ce qu'on croit, pour avoir mangé de la ſoupe que l'on avoit laiſſée trop près d'un paquet de blanc de plomb dont ſe ſervent les Peintres.

Le *Richelieu*, vaiſſeau de Dunkerque, s'eſt perdu ſur les côtes de Terre-Neuve : l'équipage a péri.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 26 Juin.*

Du 3 au 16 de ce mois, il eſt arrivé 10945 charges de bled, principalement tirés d'Italie, 5495 milléroles 35 pipes & 3 barriques d'huile, 600 ardebs 500 quintaux & 238 ſacs de riz, 1500 charges d'avoine, 150 quintaux & 60 ſacs de haricots, ſans compter les cargaiſons en bled de deux tartanes deſtinées pour le Languedoc, & celle d'une autre tartane deſtinée pour Cadix, non-plus que la cargaiſon d'huile d'un autre navire deſtiné pour le Languedoc.

Il eſt entré dans cet intervalle 37 bâtimens Etrangers & 68 François entre leſquels le *Solide*, *l'Aimable Cécile*, le *Martiniquain*, *l'Heureuſe Marie-Roſe*, venant des Iſles. Pluſieurs de ces bâtimens étoient chargés en totalité ou en partie de thon mariné. Il eſt parti 57 bâtimens Etrangers & 111 François dont deux, (la *Singuliere* & le *Prince George*) pour les Iſles, & un aſſez grand nombre pour la Barbarie & le Levant.

Suivant une lettre de Conſtantinople du 4 Mai, l'arrivée de divers bâtimens de Marſeille & de Sicile, chargés de grains, avoit d'abord fait baiſſer dans cette Capitale le prix des denrées : mais la priſe de cinq ou ſix navires par les Ruſſes, & leur nouveau manifeſte y avoient enſuite cauſé un renchériſſement notable. Cependant on y comptoit ſur les ſecours d'une vingtaine de navires chargés de grains de Salonique & de pluſieurs autres venus de Tunis, & réunis dans l'Archipel ſous la protection de deux frégates.

Les lettres de Corſe portent que la Cour exige de cette Iſle la ſomme de 180,000 l. par an (en laiſſant aux Habitans la liberté de la répartition), ſans y comprendre la Gabelle, les Fermes &c. Outre cela, la Nation donnera 64,000 liv. pour le logement des Troupes. On ajoute que l'Aſſemblée générale demande que la Corſe ſoit élevée au rang des grands Gouvernemens, & qu'elle ſupplie S. M. de nommer pour Gouverneur M. le Marquis de Monteynard, Miniſtre de la guerre.